



Directions générales – Le secteur anglophone

Bâtir un meilleur système d'éducation publique

RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE DE
L'ÉDUCATION

New Brunswick
Nouveau Brunswick
CANADA

Scénario

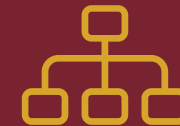
Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a apporté des changements pour améliorer la structure de gouvernance de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick.



L'objectif global est d'améliorer le système d'éducation publique.



Les modifications apportées à *la Loi sur l'éducation* vise à accorder plus d'importance aux visées du système d'éducation et de ses objectifs d'apprentissage, à la qualité des services et aux voix des élèves.



De nouveaux mandats améliorés, des structures hiérarchiques claires et de nouveaux mécanismes de reddition de comptes amélioreront l'atteinte d'objectifs communs et d'objectifs régionaux, tout en assurant une culture d'amélioration continue dans le système au complet.

Directions générales

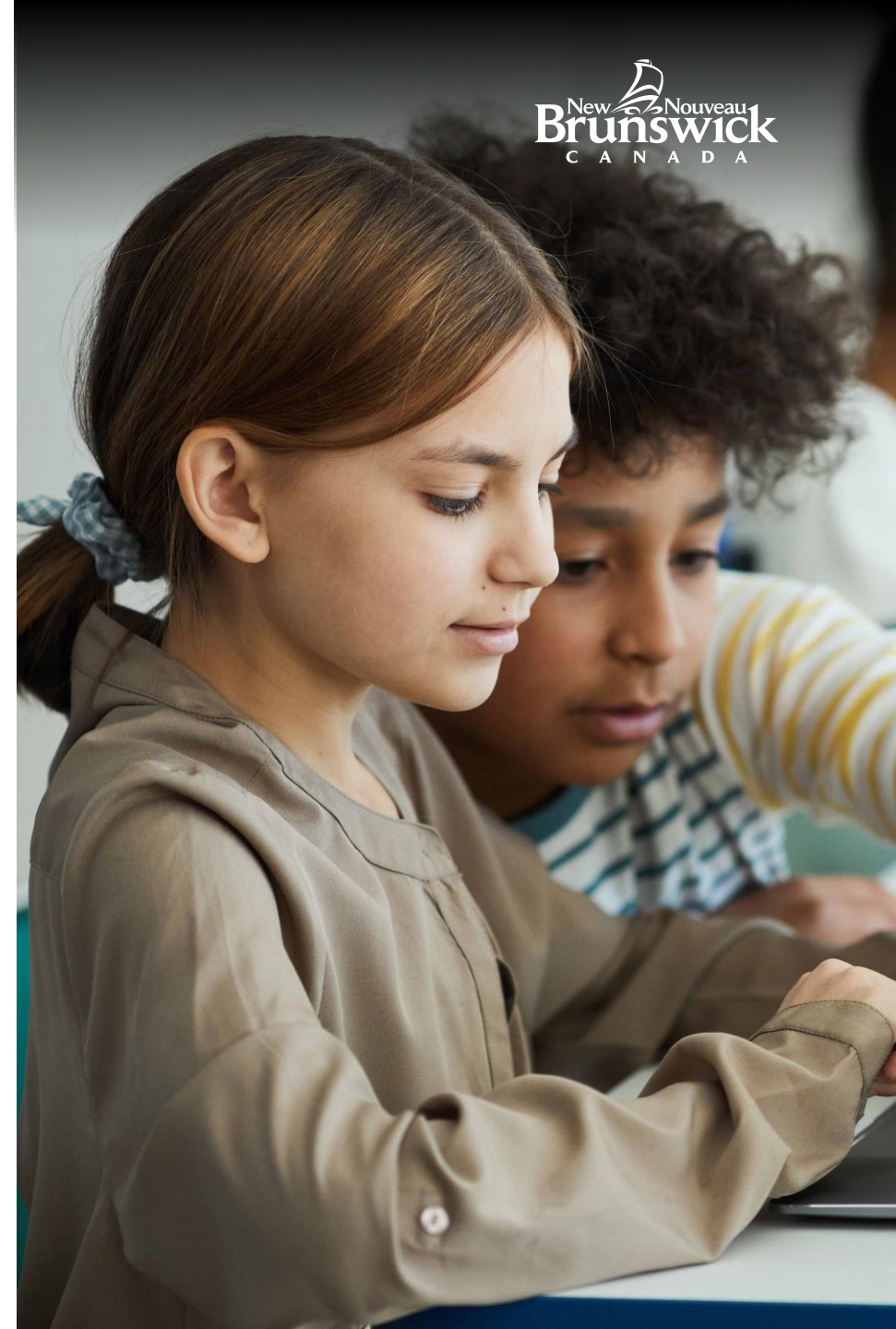
Le présent document décrit les principaux changements apportés au modèle de gouvernance, les éléments inchangés et l'incidence sur les directions générales et le personnel des districts scolaires.

- Les directions générales conservent l'autorité sur les districts scolaires.
- Les districts scolaires anglophones deviendront des entités juridiques distinctes.
- Des structures hiérarchiques et de reddition de comptes plus claires réduiront les mandats concurrents.
- Les directions générales relèveront désormais du sous-ministre du MEDPE, et non plus des CED.
- Certaines responsabilités des CED seront transférées aux directions générales et au personnel des districts scolaires. Toutes les parties disposeront du cadre, des outils et des ressources nécessaires pour s'adapter à ces changements.

Aperçu des changements

MODÈLE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR ANGLOPHONE

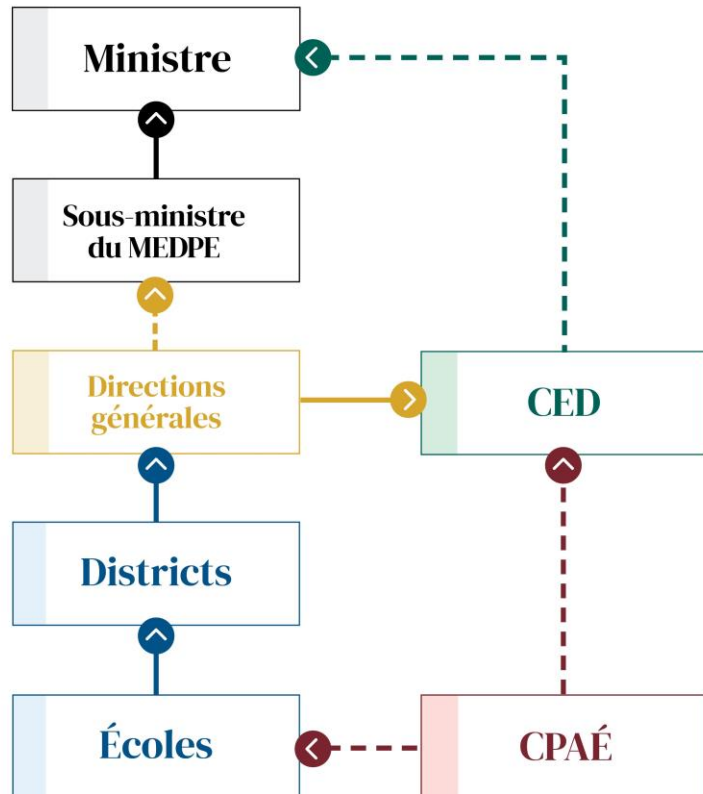
- Aucun changement quotidien dans les salles de classe.
- Mettre en place une structure hiérarchique plus directe:
Écoles → District → Directions générales → Sous-ministre → Ministre
- Les CED joueront un rôle essentiel sur le plan de la consultation et de la reddition de comptes.
- Ces changements amélioreront la surveillance, la prise de décisions et la reddition de comptes, tout en donnant aux écoles locales le moyen de mieux se faire entendre.
- Les CPAE utiliseront un processus d'approbation pour déterminer les objectifs du Plan d'amélioration de l'école. Ce processus sera établi par le CPAE et l'ensemble de la communauté scolaire, y compris les directions d'école.



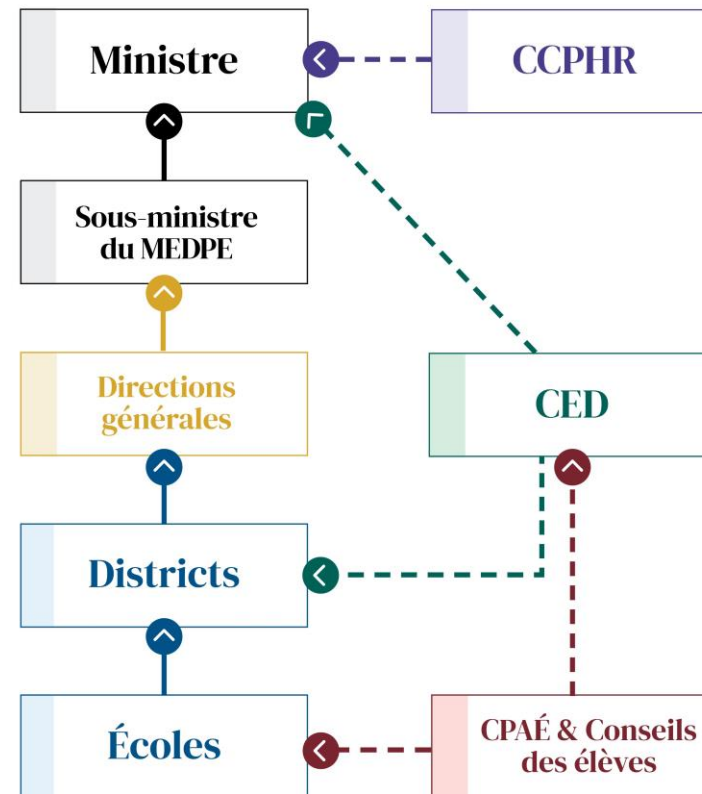
Comparaison entre le modèle actuel et le modèle proposé

MODÈLE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR ANGLOPHONE

MODÈLE ACTUEL



MODÈLE PROPOSÉ



CONSULTATION
———
AUTORITÉ

Rôles et responsabilités

MODÈLE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR ANGLOPHONE

Comités parentaux d'appui à l'école

Continuer à jouer un rôle clé en conseillant les écoles et les directeurs.

Davantage de formation et de matériel mis à jour sur la planification des améliorations.

Approuver les buts et objectifs du plan d'amélioration de l'école.

CED Conseils d'éducation de district

Continuer à jouer un rôle clé dans le cadre de la gouvernance.

Poursuivre le travail avec les conseillers élus.

Transition vers un rôle consultatif. N'auront plus à superviser les directions générales.

Districts scolaires

Chacun des districts scolaires anglophones deviendra une entité juridique distincte. Le personnel des districts continuera à rendre compte aux directions générales.

Les rôles et la structure organisationnelle du personnel du district scolaire resteront les mêmes.

Des discussions continues avec les districts scolaires auront lieu pour déterminer la portée des responsabilités modifiées.

Directions générales

Les directions générales conservent l'autorité sur leurs districts scolaires.

Ils vont relever du sous-ministre du MEDPE et non du CED.

Ils ont le pouvoir de créer des processus et des procédures qui sont harmonisés avec les politiques du MEDPE.

CCPHR Comité consultatif provincial en matière d'harmonisation et de responsabilisation

NOUVEAU

Le CCPHR sera mis en place par voie de règlement au cours des prochains mois.

Conseiller le ministre du MEDPE sur les priorités, les politiques et les directives provinciales.

Mettre l'accent sur la reddition de comptes du MEDPE, des directions générales et des districts scolaires.

Rencontrer le ministre et les directions générales dans le cadre des forums ministériels.

What will be the Impact?

DIRECTIONS GÉNÉRALES

Le tableau suivant présente les principaux changements apportés au modèle de gouvernance et les éléments inchangés en ce qui concerne les directions générales.

Qu'est-ce qui ne changera pas?

Les directions générales conservent l'autorité sur les districts scolaires.

Les rôles et la structure organisationnelle du personnel du district scolaire resteront les mêmes.

Quels sont les changements?

Les CED n'auront plus à superviser les directions générales.

Relève du sous-ministre du MEDPE et non du CED.

Les directions générales pourront créer des processus et des procédures qui sont harmonisés avec les politiques du MEDPE.



Mobilisation

- Nous avons écouté un large éventail de points de vue différents au moyen d'une vaste consultation de près de 3,000 détenteurs de droits et de parties prenantes.
- Nous remercions les parents et les comités parentaux d'appui à l'école pour leur participation active, leur engagement et leur passion.

Aperçu des changements

LES DEUX SECTEURS

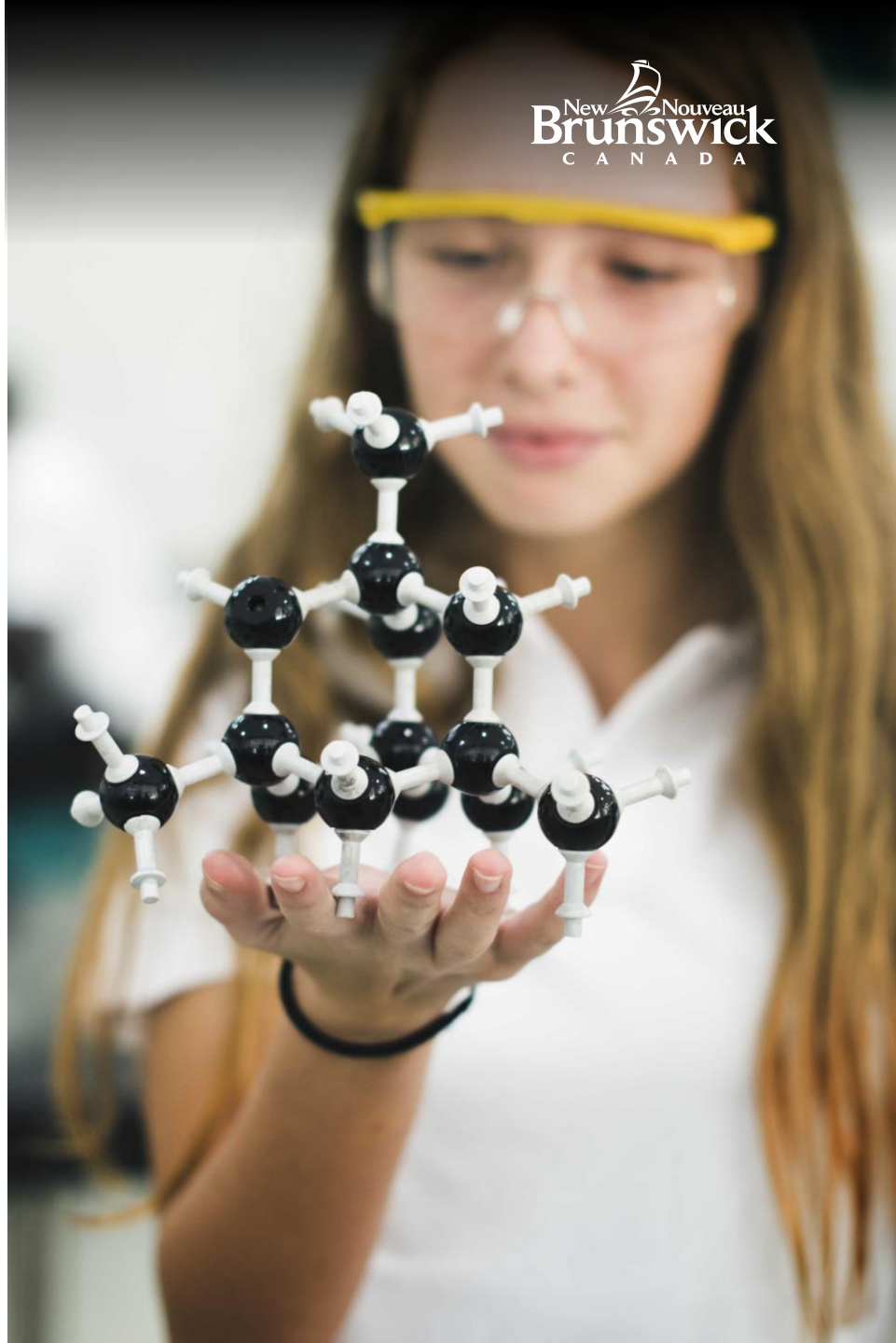
- L'un des principes directeurs a été l'obligation que nous impose la Charte de préserver et de promouvoir les droits des minorités.
- Les CED conserveront leurs compétences et responsabilités actuelles dans le secteur francophone.
- Dans les deux secteurs:
 - Les élèves auront une participation, une responsabilité et une influence accrues.
 - Le rôle des comités parentaux d'appui à l'école sera renforcé.



Prochaines étapes

DIRECTIONS GÉNÉRALES

- Dans les mois et les années à venir, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) travaillera en étroite collaboration avec des partenaires de l'ensemble du système d'éducation publique sur les plans de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les directions générales disposent du cadre, des outils et des ressources dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les changements et pour créer des conditions d'apprentissage favorables pour les élèves.
- La nouvelle *Loi sur l'éducation* entre en vigueur le 1er juillet 2023. Les CED passeront d'un rôle de supervision à un rôle consultatif, mais conserveront la même composition.





Renouvellement de la gouvernance de l'éducation

DIRECTIONS GÉNÉRALES

gnb.ca/GouvernanceEducatif | Mai 2023